

**Compte rendu de séance
du Conseil Municipal du 11 avril 2011**

Présents : Mme Liliane SUTTER, Maire
MM. les adjoints Marc KLEIN, Christian RICHERT, Philippe OBRECHT
Mmes les conseillères BURGER Brigitte, ERNEWEIN Véronique
MM. les conseillers WEISS Claude, MEHL Charles, PONTA Norbert, JACOB
Jacky, DURINGER Mathieu, DUB Albert, ETTLINGER Michel, ULRICH Xavier,
GROSS Jean-Nicolas, RIEHL Bernard, GEBHARDT Valentin, HARTSTREISEL
Jacky

Absent excusé : M. Christian DIEBOLD qui donne procuration à M. Xavier ULRICH

Absent non excusé : ./.

1-2-3-4 et 5) Adoption des comptes de gestion et administratif 2010 et du budget primitif 2011

Examinés dans le détail lors de la commission élargie à l'ensemble du Conseil Municipal le 14 mars 2011, les résultats 2010 et prévisions 2011 sont repris avant d'être soumis au vote de l'assemblée. Un nouveau projet budgétaire est ainsi soumis aux conseillers reprenant et ajustant les crédits en fonction des dernières notifications et informations.

Après avoir adopté le compte de gestion du percepteur et conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil procède à l'élection d'un président de séance pour l'adoption du compte administratif et sur proposition du Maire, désigne à cet effet, M. Christian RICHERT, 2ème adjoint.

Le compte administratif dont la balance générale des résultats 2010 se présente comme suit est adopté à l'unanimité :

Dépenses de fonctionnement	579 274,29 €
Recettes de fonctionnement	1 271 865,87 €
Excédent de fonctionnement	692 591,08 €
Dépenses d'investissement	729 301,68 €
Recettes d'investissement	348 978,91 €
Déficit d'investissement	380 322,77 €
Excédent global de clôture	312 268,31 €

La réforme de la taxe professionnelle engagée en 2010 est désormais applicable. Les prévisions de produits des différentes nouvelles impositions locales à percevoir par la commune en 2011, ont été communiquées comme suit :

- Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) : 69 780 €
- Taxe sur les Surfaces Commerciales (TASCOM) : 27 182 €
- Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) : 18 835 €
- Impositions Forfaitaires sur les Entreprises de Réseaux (IFER) : 3 060 €.

Des ajustements seront néanmoins réalisés en juillet et à l'automne 2011 et ces produits ne sont donc qu'estimatifs. Le Conseil Municipal garde un levier sur la CFE dont les bases notifiées pour cette année s'élèvent à 406 883 € contre

811 900 € en 2009 pour l'ancienne taxe professionnelle. Le taux de référence 2011 est fixé à 17,15%.

S'ajoute à cela la part départementale de la taxe d'habitation qui est transférée aux communes et aux intercommunalités. Le taux de référence applicable aux bases de la taxe d'habitation de la commune passe de 6,60% à 13,59%.

Et enfin tout cela sera ajusté par le Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources (FNGIR) ; les communes qui percevront dans cette nouvelle formule plus de recettes fiscales qu'avant la réforme devront reverser une partie de leur gain au FNGIR, celles dont le niveau de ressources baissera avec la réforme percevront une compensation du FNGIR.

En attendant l'impact de cette nouvelle réforme sur les avis des impôts locaux et bien que le Gouvernement ait promis qu'il n'y aurait pas de répercussion immédiate pour les contribuables, il est proposé de maintenir les taux de référence 2011 notifiés et de ne pas appliquer d'augmentation. Ils sont fixés comme suit :

T.H. : 13,59%	T.F.B. : 8,72%	T.F.N.B. : 38,63%	C.F.E. : 17,15%
---------------	----------------	-------------------	-----------------

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Le budget primitif 2011 présenté par le maire, s'équilibre comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement	1 342 439,00 €
Dépenses et recettes d'investissement	1 252 801,00 €

Le budget primitif 2011 est adopté à l'unanimité, tenant compte d'une affectation de l'excédent de fonctionnement 2010, comme suit:

- Report à nouveau créditeur (au fonctionnement) : 312 268,08 €
- Affectation en réserves (à l'investissement) : 380 323,- €.

La commune envisage en 2011 d'engager les projets inscrits au contrat de territoire du Pays de la Zorn, conformément au calendrier à savoir, la réfection des logements de la gendarmerie et la rénovation et agrandissement des terrains de football. Les travaux de réaménagement du groupe scolaire s'achèvent, un montant de 67 000 € est inscrit au budget 2011 pour solder le chantier. Concernant la gendarmerie, la commune envisage dans un premier temps de réaliser la réhabilitation des 12 logements collectifs pour un montant global de 550 000 € HT. Un premier budget de 417 000 € est voté à cet effet. En ce qui concerne, les terrains de football, un budget estimatif a été inscrit (132 000 €). Selon les décisions ultérieures et confirmation de la participation financière de chacune des parties (Commune et FCS), ce budget pourra être réajusté. Pas de gros travaux de voirie en perspective mais la rue de l'Ecole sera pourvue de nouveaux lampadaires (50 000 €), première étape dans le souhait de remplacement progressif de l'ensemble de l'éclairage public de l'ancien lotissement « Hochfelder Weg » devenu obsolète.

6) Demandes de subventions pour voyages scolaires

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'attribuer une subvention de 312,- € à l'école maternelle de SCHWINDRATZHEIM pour l'organisation d'une sortie en fin d'année scolaire, dont la date et le lieu ne sont pas arrêtés et à laquelle participeront 52 élèves environ,

- d'attribuer une subvention de 594,- € à l'école primaire de SCHWINDRATZHEIM pour l'organisation d'une sortie en fin d'année scolaire, dont la date et le lieu restent à fixer et à laquelle participeront 99 élèves environ.

L'organisation de ces sorties est tributaire du spectacle programmé en fin d'année scolaire.

Adopté à l'unanimité

7) Contrat de service et d'assistance technique du matériel de télécommunication

Suite à la récente mise en place d'une nouvelle installation téléphonique à la mairie, il serait souhaitable d'y associer un contrat de service et d'assistance technique du matériel (standard numérique).

La société ENTELA qui a fourni le matériel a été retenue pour assurer la prestation contre une redevance annuelle de 307,37 € TTC par an. La durée du contrat est de trois ans.

Après discussion et remarque de M. ETTLINGER précisant que la garantie devrait couvrir le risque sur le matériel pendant au moins 1 an, ce point est ajourné et sera remis à l'ordre du jour d'une prochaine séance après renégociation avec l'entreprise.

8) Vente de terrains

Par acte de vente du 04 septembre 2007, la commune cédait, sous conditions suspensives, au cabinet JC SCHMITT, les deux terrains achetés par délibération du Conseil Municipal du 03 octobre 2005 à M. BARTH Jean-Georges de PARIS.

Cet acte est à ce jour caduc, faute de paiement et de conditions suspensives levées dans les délais, au même titre que la majorité des actes et promesses de vente signés jusqu'alors par l'aménageur avec les divers propriétaires fonciers des zones d'extension à l'entrée Est du village.

En accord avec le Cabinet JC SCHMITT pour la reprise des négociations sur une base égalitaire pour l'ensemble des transactions, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser le Maire à signer la promesse de vente et par la suite l'acte de vente à établir.

La commune pensait ainsi pouvoir être prête le moment venu et avoir la possibilité de signer en même temps que tous les autres propriétaires si cela devait se confirmer lors d'une réunion avec l'ensemble des personnes concernées. Mais pour certains conseillers, cette décision arriverait trop tôt et aurait pour conséquence, par la publication, de figer une fourchette de prix qui pourrait être interprétée comme un postulat, non renégociable, avant même toute rencontre des propriétaires avec l'aménageur. Par ailleurs il est également préférable d'attendre que la modification du POS soit approuvée et que le Cabinet JC SCHMITT puisse alors se positionner sur des chiffres et des échéances plus concrets.

Ce point est donc ajourné.

9) Création d'emploi pour un besoin occasionnel

En vue de pourvoir au remplacement d'un agent pour congé de maternité, il est proposé de créer un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe pour la période de transition où les deux agents travailleront ensemble.

Il est précisé que cet emploi ne sera pourvu que par une personne non titulaire de la Fonction Publique Territoriale, si aucune candidature de fonctionnaire territorial n'est retenue.

Adopté à l'unanimité

10) Acquisition de terrain

Il est proposé à M. DUTT Jean-Jacques, de rétrocéder gratuitement une partie de terrain permettant la création d'une voie de 4,5m de large en cas de besoin, longeant le mur du cimetière côté Ouest. En effet ce dernier veut céder son terrain à M. REEB Rémy de Schwindratzheim qui compte y construire un bâtiment pour y abriter ses chevaux et pour y stocker du matériel. Le Conseil Municipal doit approuver cette cession à titre gratuit et autoriser le Maire à signer la promesse de vente et l'acte de vente à intervenir.

Même si le projet de M. REEB n'aboutit pas, faute d'avis favorable de la part du service instructeur et conformément au règlement du POS et si M. DUTT Jean-Jacques le souhaite, la transaction pourrait être faite puisque ce chemin dessert à la base l'ensemble des terrains situés plus au Nord, chemin que la commune espère pouvoir acquérir en vue de l'aménagement futur d'une voirie à cet endroit.

Après délibération, le Conseil Municipal donne son accord à la transaction au prix indiqué et autorise le Maire à entreprendre les démarches nécessaires à l'acquisition de cette parcelle.

Adopté à l'unanimité

11) Travaux de réfection et de mises aux normes des terrains de football

Les travaux de réfection des terrains de football sont inscrits au contrat de territoire 2010-2015 pour un montant de 150 000 € HT. Indépendamment du choix du Conseil Municipal par rapport aux diverses options qui seront présentées et au budget à retenir en finalité, il est proposé de monter un dossier de demande de subvention sur la base des devis les plus élevés en vue de dégager une enveloppe de subvention maximale.

Compte tenu des dernières décisions en la matière, pour une subvention maximale de la commune de 40% du montant HT des travaux et d'une participation maximale de 30 000 € versée par le FCS, un montant de 132 000 € TTC a été inscrit au budget primitif 2011.

Le Conseil se prononcera donc sur la décision de principe de réalisation de ces travaux et sur un premier plan de financement sommaire permettant d'engager les diverses démarches administratives. Compte tenu des choix techniques et du budget retenu, les marchés seront soumis au conseil avant signature.

M. GROSS Jean-Nicolas précise que le FCS a bien pris acte de cette décision mais ne renonce pas au projet pour autant. Il serait même prêt à revoir sa participation à la hausse pour un projet répondant à leurs attentes. Entre-temps M. GROSS a repris contact avec les entreprises qui ont fourni les premiers devis en vue d'un chiffrage réactualisé. Sur le terrain un piquetage a été réalisé afin de matérialiser l'agrandissement à soumettre au Conseil Général pour avis, compte tenu de la proximité du ponceau sous la RD32 et à l'ONEMA (Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques) pour l'impact du remblai sur l'écoulement des eaux en zone inondable.

La dernière estimation chiffre l'ensemble du projet à 165 000 € TTC. C'est sur cette base que la demande de subvention sera faite auprès du Conseil Général

du Bas-Rhin. On ne pourra guère aller au-delà puisque le Contrat de Territoire mentionne un projet subventionnable de 150 000 € HT maximum.

Après la consultation des entreprises et avant de signer les marchés, la participation du FCS sera définie et inscrite dans une prochaine délibération du Conseil Municipal.

Adopté à l'unanimité

12) Motion pour la suppression des passages à niveau

Un tragique accident mortel au passage à niveau de DETTWILLER, largement relayé par la presse locale a relancé le débat sur la suppression des passages à niveau des communes de DETTWILLER, WILWISHEIM, HOCHFELDEN et SCHWINDRATZHEIM. Malgré le classement en priorité 2, aucun planning prévisionnel n'est à ce jour arrêté. Afin de sensibiliser à nouveau les autorités compétentes et les acteurs économiques concernés, il est proposé au conseil d'adopter une motion rappelant l'urgence de la situation.

Ce dossier n'ayant plus évolué depuis quelques années, le Conseil Général du Bas-Rhin a néanmoins précisé que ce chantier ne serait pas envisageable avant 2017, voire 2020. La prise de cette motion, après lecture par Madame le Maire, aura au moins le mérite de refaire parler d'un dossier vieux de quelques vingt années, en mettant l'accent sur Schwindratzheim puisque contrairement à Hochfelden et à Dettwiller, la gare locale ne possède pas de passage souterrain.

Le hasard de l'actualité fait que Hochfelden envisage aussi la réalisation d'un parking sur l'ancien site VOELCKEL et que la voie ferrée doit être franchie pour y accéder. Les niveaux de priorité risquent ainsi d'être revus compte tenu des divers projets et événements.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve la motion dont ampliation sera transmise aux divers acteurs financiers et politiques concernés.

Adopté par 18 voix pour et 1 contre (M. RICHERT)

13) Avis sur la demande présentée par la société SITA ALSACE

Le Conseil, dans le cadre des actions de l'Etat pour la protection de l'environnement, est invité à émettre un avis sur la demande présentée par la société SITA ALSACE, en vue d'obtenir l'autorisation d'exploitation de l'installation de stockage de déchets non dangereux ultimes du ROHRBACH à HOCHFELDEN. La dernière extension a été autorisée par un arrêté préfectoral du 30 décembre 2005, consolidé le 06 mai 2008 mais annulé par le Tribunal administratif de Strasbourg par jugement du 05 mai 2010. Le projet SITA est la poursuite du centre de stockage jusqu'en 2019 alors que la fermeture était prévue en 2014. L'argument avancé est que le tonnage prévu des déchets enfouis à l'horizon 2014, ne sera pas atteint et que le volume enfouit d'ici 2019 ne devrait donc pas dépasser ce qui était annoncé. Le Conseil Municipal avait pris le 05 juillet 2010 une motion pour la fermeture définitive de la décharge du ROHRBACH.

Madame le Maire regrette l'attitude de SITA qui a attendu l'enquête publique pour commencer à communiquer et rectifier certaines idées toutes faites. Certaines explications auraient pu être données dans un droit de réponse au sein de réunions avec l'ASADR. En tout état de cause, il faut bien remettre le rôle de SITA dans son contexte puisque l'entreprise intervient comme prestataire de service d'une compétence du Conseil Général pour une activité sous tutelle de l'Etat.

Après délibération, le Conseil décide de confirmer sa position prise lors de la motion prise par délibération du 05 juillet 2010 et émet un avis défavorable pour l'obtention d'une autorisation d'exploitation de l'installation de stockage de déchets dits non dangereux ultimes du ROHRBACH à HOCHFELDEN ;

Adopté à l'unanimité

14) Divers

- En vertu des délégations qui lui sont confiées, le Maire a renoncé à exercer le droit de préemption sur la vente :
 - d'un terrain non bâti situé rue du Gal. Leclerc, appartenant aux conjoints BRUCKER de SCHWINDRATZHEIM, au profit d'ALPHA PATRIMOINE (M. et Mme VOGLER Patrick) de HOCHFELDEN (Bas-Rhin),
 - d'un terrain bâti situé 56 rue du Général Leclerc, appartenant aux conjoints BRUCKER de SCHWINDRATZHEIM, au profit de M. Steve GROSS et Mme Sandrine EVRY de HOCHFELDEN,
 - d'un terrain non bâti situé impasse des Jardins appartenant à Mme SCHWARTZ Sylvie de SAINT-TROPEZ (Var), au profit de M. et Mme SCHLEIFFER Yannick de BRUMATH (Bas-Rhin).
- Dans le cadre des marchés à procédure adaptée, le Maire a conclu un marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux de réhabilitation des 12 logements collectifs du peloton autoroutier de Schwindratzheim, pour un montant de 65 780,-€ TTC avec M. Arnold HAIBACH, architecte de NIEDERBRONN-LES-BAINS (Bas-Rhin) ;
- En vertu de ces mêmes délégations, le Maire a souscrit un marché pour la mission de diagnostic amiante avant travaux pour le projet de réhabilitation des logements de la gendarmerie, pour un montant de 250,- € HT + 37,- par prélèvement pour analyse avec l'entreprise ASPS de DAMBACH (Bas-Rhin).
- La Commission de Sécurité d'Arrondissement a émis un avis favorable pour la continuité d'ouverture au public du groupe scolaire et de l'église protestante, visités le 11 avril 2011 ;
- Les travaux de réfection prévus à l'intérieur de la salle polyvalente (sol sportif et panneaux radiants) sont prévus semaine 23. A défaut, ils seront reportés après le 15/08.
- L'Oschterputz a réuni plus de participants que l'année dernière (17 adultes et 18 jeunes) pour heureusement moins de débris à ramasser (500kg contre 1t l'année dernière) ;
- Cérémonie du 08 mai : le petit déjeuner est prévu à 8h30 au centre culturel. Le conseil en profitera pour aller visiter ensuite les travaux à l'école.
- L'ACSS n'ayant pas trouvé de candidat pour l'organisation du 13 juillet et la commune ayant décidé de ne pas tirer de feu d'artifice, l'association « In Schwingelse » voudrait utiliser le créneau pour organiser son marché du terroir le 14 juillet. Le défilé aura donc lieu à 11h et l'Amicale des Sapeurs-Pompiers s'associera à la manifestation pour la partie restauration. Des lanternes thaïlandaises seront distribuées aux enfants et une partie de la recette ira à l'association CARITAS de Hochfelden ;
- La commune accueillera une personne de Schwindratzheim au chômage qui souhaite se réorienter professionnellement et qui effectuera un stage EMT de 10 jours (d'Évaluation dans le Monde du Travail) par le biais de Pôle Emploi Saverne. Cette démarche est sans coût pour la commune.
- Les maires des agglomérations de Mommenheim, Schwindratzheim et Hochfelden traversées par la RD 421 ont demandé audience au Préfet pour lui

soumettre les relevés de trafic précis effectués par les communes de Mommenheim et Hochfelden. Si le recours au Tribunal Administratif contre l'annulation de l'arrêté préfectoral ne devait pas aboutir, il pourrait être proposé de prendre des arrêtés municipaux interdisant le trafic des poids lourds de nuit de 22h à 6h ainsi que le week-end du vendredi 22h au lundi 6h. Affaire à suivre.

- Travaux de réfection de la toiture de l'église protestante : M. Philippe OBRECHT, adjoint au Maire tient à intervenir pour rappeler les faits. Au départ il était prévu de revoir la toiture de la nef et d'y poser des panneaux photovoltaïques. La commune avait été sollicitée en juin 2010 pour participer financièrement et procéder éventuellement de son côté à la réfection de la toiture du clocher. Ce point avait été évoqué en bureau municipal et au sein du conseil décidé qu'il n'était pas possible d'y donner suite dans l'immédiat puisque le projet n'est pas inscrit au Contrat de Territoire du Pays de la Zorn. Cette réponse est d'ailleurs évoquée dans un procès-verbal du conseil presbytéral. Entre-temps le projet des panneaux photovoltaïques a été abandonné. Ne restait plus que les travaux de réfection de la toiture. Des entreprises ont été consultées à cet effet et la synthèse des offres a été remise aux représentants de la commune mais à aucun moment ce document n'a été remis au Maire. Il revenait à M. Marc KLEIN 1^{er} adjoint, de remettre ce dossier en mairie et d'en débattre au sein du Bureau. M. OBRECHT parle de faute méritant un carton jaune. A la fin de l'exposé de son adjoint, Mme le Maire laisse à M. Marc KLEIN un délai de 48 heures pour lui remettre le dossier.

Séance close à 23h20.